

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

RÈGLEMENT DU BUDGET ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2012 - (N° 1083)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 8

À l'alinéa 4, substituer à la référence :

« dernier alinéa »,

la référence :

« II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.